

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2215

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs (chauffage urbain et garages)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet urbain de Vaulx en Velin, monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments vient de transmettre au Conseil deux dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs à l'opération globale concernant la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin :

- le premier pour la rénovation du chauffage urbain,
- le deuxième pour la démolition-reconstruction des garages et la création d'un terrain de sport.

L'approbation de cette opération globale d'un montant total de 26 439 026 € TTC a fait l'objet d'une délibération en date du 23 septembre 2002 (n° 2002-0739).

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 26 181 834 € en dépenses et de 17 716 504 € en recettes.

Ces deux consultations seraient lancées par marchés séparés, sur appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Deux autres appels d'offres : infrastructure et rez-de-chaussée d'immeubles seront lancés dans un deuxième temps.

Les travaux, d'un montant estimé à :

- 1 040 000 € TTC pour le premier appel d'offres (chauffage urbain),
- 9 982 000 € TTC pour le deuxième appel d'offres (garages),

sont définis comme suit :

. pour la rénovation du chauffage urbain :

- lot n° 1 : gros-œuvre et second œuvre des sous-stations primaires et secondaires,
- lot n° 2 : terrassement des réseaux de chauffage urbain et caniveaux en béton,
- lot n° 3 : tuyauterie industrielle.

. pour la démolition, la reconstruction des garages et l'aménagement du terrain de sport :

- lot n° 1 : démolition-terrassements généraux des garages et parcs de stationnement,
- lot n° 2 : gros-œuvre-terrassements particuliers,
- lot n° 3 : étanchéité,

- lot n° 5 : serrurerie,
- lot n° 6 : électricité,
- lot n° 7 : aménagement du terrain de sport.

Ces lots seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les travaux se dérouleront au premier semestre 2005 pour le chauffage urbain et de 2005 à 2008 pour les garages ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ses délibérations n° 2002-0739 et n° 2004-1898 respectivement en date des 23 septembre 2002 et 10 mai 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront financées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - opération n° 0705, dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,